

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq Juillet, à vingt heures, trente le Conseil Municipal de la Commune de Jézainville, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation ordinaire légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert MARCHAL, Maire.

Étaient présents : Frédéric BELIN, Paulo DE OLIVEIRA, Alexandre FLAMMANG, Jean-Pierre GEORGE, Pascal LAFONT, Dominique LALLEMENT, Marie-Cécile ANTOINE, Fabienne FERNANDEZ, Chantal LEMOINE, Anaïs PAURISSE

Étaient excusés : Jean-Luc KLIMCZAK

Étaient absents : Daniel BERTARD, Fabrice HOUDART, Patrick LAGODA

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance : Mme Fabienne FERNANDEZ

ECHANGE DE TERRAIN AVEC MONSIEUR SOBKOWIAK

Cette délibération annule et remplace les différentes délibérations relatives à cette affaire, soit celle du 12 Avril 2018.

Les échanges portent sur les parcelles C18 23 et 24 Les Rallys pour 0,3174 ha et D949 et 1026 Verzel pour 0,032 ha, appartenant à Monsieur SOBKOWIAK.

En contrepartie la Commune lui cédera les parcelles D1091 et D1096 pour 0,1010 ha.

Compte tenu de la différence de surfaces, les frais de notaire seront à la charge de la Commune.

Suite à cette proposition, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'échange proposée et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

RENOUVELLEMENT DU POSTE D'ATSEM POUR LA RENTREE 2018-2019

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'état de santé de Madame Sandie GROMFELD ne nous permet pas de renouveler son contrat comme nous l'avions envisagé lors de la dernière réunion du Conseil Municipal.

Des entretiens individuels ont été réalisés avec 4 candidates et le choix s'est porté sur Madame Ophélie EUMONT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande d'aide à la Mission Locale afin de bénéficier d'une prise en charge partielle du salaire correspondant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le contrat de Madame Ophélie EUMONT, à déposer une demande d'aide à la Mission Locale et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

CONVENTION AVEC TECHNI CONSEIL POUR LE MARCHÉ
DE MAÎTRISE D'ŒUVRE
AMÉNAGEMENT SECURITAIRE
DE LA TRAVERSEE DU VILLAGE GRANDE RUE

Comme prévu dans le programme des travaux 2018-2019, la mise en sécurité de la traversée du village Grande Rue est prévue.

Afin de réaliser l'étude nécessaire aux différentes réalisations, il est fait appel au bureau d'études Techni Conseil qui doit étudier le projet.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le marché de maîtrise d'œuvre confiant l'étude à Techni Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité la proposition du bureau d'étude et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

NOMS DES RUES DU LOTISSEMENT LE CHAMP DES OIES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan d'implantation du Lotissement sur lequel 2 rues sont distinguées et pour lesquelles il faut attribuer un nom.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, nomme respectivement les voies :

- 1- Rue des Noyers
- 2- Rue des Cerisiers

RAVALEMENT DE FACADE COTE PARKING 17, RUE JEAN MERMOZ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande des futurs acheteurs du 17, rue Jean Mermoz d'effectuer 2 ouvertures donnant sur le parking situé 15, rue Jean Mermoz.

Pour cette réalisation Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire participer financièrement l'acheteur aux travaux de ravalement de la façade donnant sur le parking.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe à l'unanimité le montant de la participation aux travaux de ravalement à 2 750,00 €, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR POUR LE RECENSEMENT 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune doit désigner un coordonnateur communal pour le recensement de la population de 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de désigner Madame Sabine ETIENNE comme coordonnateur communal.

NOMINATION DES AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT 2019

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune doit désigner deux agents recenseurs pour le recensement de la population de 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de désigner Madame Sabine ETIENNE et Madame Sandra BLAISE comme agents recenseurs.

ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du courrier qu'il a reçu de la Trésorerie de Pont-à-Mousson concernant les impayés de la Société PARADA CONSTRUCTION la Trésorerie a établi un certificat de carence en nous demandant d'inscrire les sommes suivantes en non-valeur :

- Budget Communal 35,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, donne un avis favorable à l'admission en non-valeur de ces sommes.

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la suite du départ en retraite de Madame Jeannine SODOYER du service ADS de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson, il faut autoriser sa remplaçante Madame Katia PADOU à signer les documents nécessaires à l'instruction des documents d'urbanisme confiée au service ADS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce transfert de signature et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette modification.

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que Madame Katia PADOU nommée responsable du service ADS de la Communauté de Communes du Bassin de Pont-à-Mousson sera remplacée par Madame Rachel BERTINOTTI, à laquelle il convient de donner délégation de signature dans le cadre de l'étude des différents dossiers confiés au service de l'ADS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce transfert de signature et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette modification.

PROLONGEMENT DE LA GARDE PERISCOLAIRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à la suite de demandes de parents pour prolonger les horaires de garde du périscolaire jusqu'à 18 h 00 et même 18 h 30, une enquête a été réalisée auprès de tous les parents d'enfants scolarisés.

Les résultats font ressortir que 6 enfants seraient présents pour la période de 17 h 30 à 18 h 00.

Pour la période de 18 h 00 et 18 h 30 seulement 2 enfants seraient présents et éventuellement 2 autres à partir de Février.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'instaurer la garde périscolaire pour la période de 17 h 30 à 18 h 00. Quant à la période de 18 h 00 à 18 h 30, le service ne sera pas assuré pour l'instant.

VENTE AMBULANTE PLACE DE L'ESCH

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la FRINGADALLE 55, rue Saint Laurent à 54385 MANONVILLE a fait une demande d'autorisation pour vendre des pizzas sur la Place de l'Esch les samedis soirs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité son accord pour la vente sur la Place de l'Esch et fixe le droit de place à 10,00 € par mois.

ACHAT DES PARCELLES AC361 ET AC 362

Dans le cadre de la vente des parcelles AC360 et AC363 par Monsieur Grégory GRIHIER, nous sommes interrogés par le notaire Maître LEMOINE-THOMAS afin de savoir si nous maintenons notre option d'achat sur les parcelles AC361 et AC362 pour une surface respective de 31 m2 et 19 m2.

L'achat de ces 2 parcelles permettrait de ne pas créer de servitudes sur celles-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'achat des parcelles concernées et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette transaction.

Affiché le 18 Juillet 2018

Le Maire,
Gilbert MARCHAL